

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

**Le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 8 avril 2024 à 18 h 30, le premier projet de règlement suivant :**

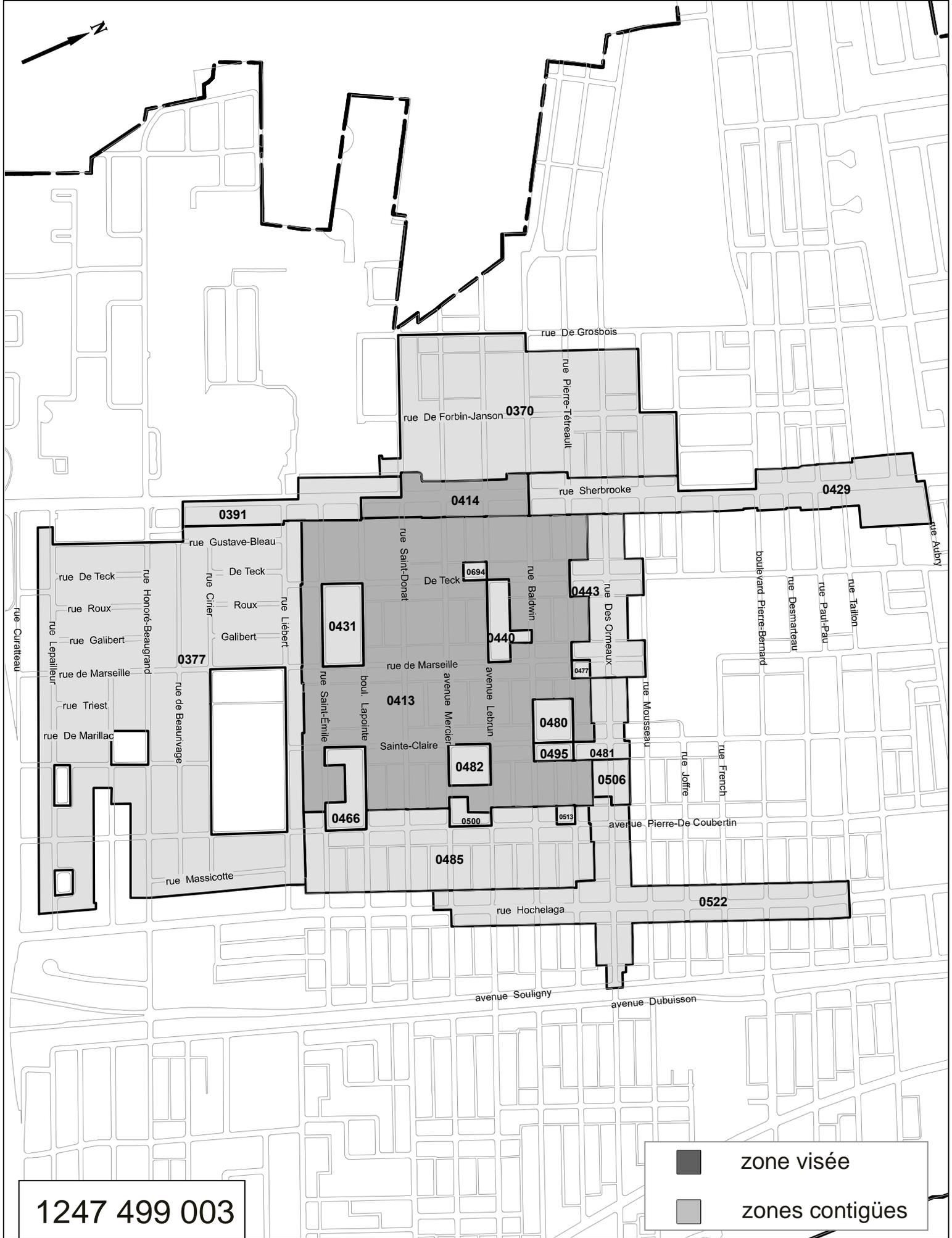
- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier les limites des zones 0413 et 0414 (01-275-155). (1247499003).

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 25 avril 2024, à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).**

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées **0413, 0414** et ses zones contiguës **0370, 0377, 0391, 0429, 0431, 0440, 0443, 0466, 0477, 0480, 0481, 0482, 0485, 0495, 0500, 0506, 0513, 0522** et **0694**.



1247 499 003

	zone visée
	zones contigües

Le projet de règlement, ainsi que les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que sur le site web de l'arrondissement à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

**FAIT À MONTRÉAL, CE 16<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2024.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**